Image not found or type unknown

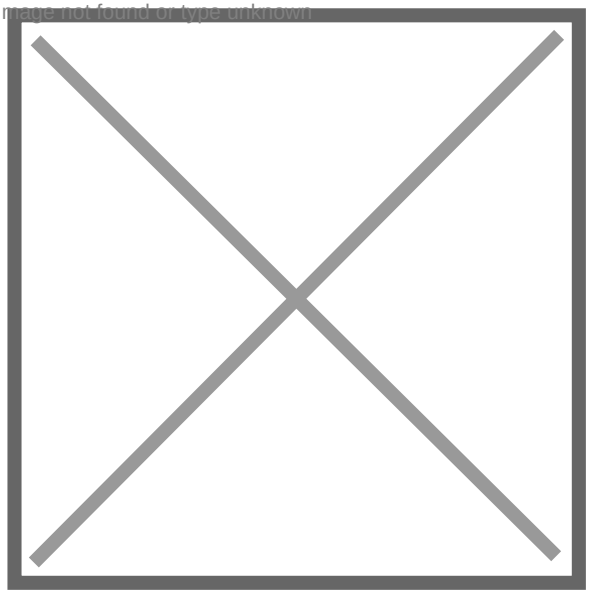

Mon enfant doit-il payer les dettes de ma mere

Par **lucio**, le **04/10/2008** à **13:46**

Bonjour, lors du décès de ma mère en 1985, j ai refusé son héritage (dettes).Je n'ai malheureusement pas fait le
nécessaire pour mon enfant né 1984.Existe t'il encore aujourd'hui un risque que mon enfant(majeure)doive
payer les dettes de ma mère ou y a t'il prescription après vingt ans? Merci de votre réponse.
Cordialement.
Lucio

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés